

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024 à 9H00

Complexe World Trade Center

Route du CWTC, ZI de Jarry – 97122 Baie-Mahault

Assesseurs :

- Carole DESVARAINN (désignée par la liste Rudy MANIN- Nouvel Ère : convaincre plutôt que vaincre)
- Claudia CHAUDRIN RABOTEUR (désignée par la liste Jean DARTRON- Ensemble pour notre football, toujours plus loin)
- Joseph SENE (Commission de Surveillance des Opérations de vote)

Liminaire :

Un ordinateur donnant accès "en consultation" à la plate-forme de votes mise en place par l'opérateur indépendant en charge des votes, à savoir la société Oopn représentée par Monsieur Hamid BENNIS, a été mis à la disposition des trois assesseurs avant l'ouverture des formalités d'émargement, et ce, pour toute la durée de l'Assemblée Générale.

Avant que les formalités d'émargement ne soient ouvertes aux délégués des clubs, les trois assesseurs ont ainsi pu vérifier et contrôler :

- *La colonne émargement*
- *La feuille Quorum*
- *La feuille "a voté", et particulièrement la colonne "vote 31" qui correspond à l'élection.*

Aucune réserve ni remarque n'a été formulée au Président de la CSOE par l'un des trois assesseurs à l'issue des vérifications et contrôles effectués avant l'ouverture des formalités d'émargement.

Ouverture de la séance à 10H10

1) Accueil des sociétaires et ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire (AGO)

Le Directeur de la Ligue Guadeloupéenne de football, Fabrice THOMAS BABEL, accueille les participants pour cette Assemblée générale en leur souhaitant la bienvenue.

Il rappelle le caractère singulier de cette AGO qui verra l'élection du nouveau Conseil de Ligue et du nouveau Président de la Ligue pour les 4 prochaines années.

Il indique que le Président et le Secrétaire Général sortants étant tous deux inscrits sur l'une des listes en concurrence pour la gouvernance de la Ligue, aucun des deux n'aura de rôle actif lors de cette AGO tant que les clubs ne se seront pas prononcés.

Il précise également que la partie électorale de l'AGO sera présidée par le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE).

2) Vérification du quorum

Avant d'ouvrir la séance, le Directeur de la Ligue procède à la lecture et à la vérification du quorum.

Quorum Assemblée Ordinaire :

- 26 clubs
- 186 voix

A l'ouverture de l'Assemblée, 74 clubs (soit 96,10% des clubs composant l'Assemblée) représentant 551 voix (soit 99,46% des voix composant l'Assemblée) sont présents ou représentés. Il est ainsi constaté que le quorum est atteint.

L'Assemblée Générale Ordinaire est donc déclarée ouverte et peut valablement délibérer.

Présents ou représentés

Nombre de délégués inscrits	Nombre de voix des inscrits
77	554
Nombre de délégués présents ou représentés (émargés)	Nombre de voix des présents ou représentés (émargés)
74	551
% délégués présents ou représentés (émargés)	% voix des présents ou représentés (émargés)
96,10%	99,46%

Après l'ouverture de l'Assemblée, le nombre de clubs présents a évolué avec l'arrivée d'un nouveau représentant de club.

Au final, il est ainsi relevé que 75 clubs (soit 97,40% des clubs composant l'Assemblée) représentant 554 voix (soit 100 % des voix composant l'Assemblée) sont présents ou représentés.



Assemblée Générale de la LGF

A Distance, le 17/11/2024 à 15:56:45

QUORUM ASSEMBLEE ORDINAIRE

INSCRITS

Bulletins	Voix
77	554

PRESENTS

Bulletins	Voix
75	554

% PRESENTS

Bulletins	Voix
97,40 %	100,00 %

3) Explication de la procédure de vote électronique

Le Directeur de la Ligue passe la parole à Monsieur BENNIS de la société Oopn qui est l'opérateur en charge de la réalisation des opérations de votes électroniques. Celui-ci procède, pour l'assemblée, au rappel des différents mécanismes mis en place par sa société afin de garantir la conformité et la sécurité des votes.

Avant de procéder au vote test, Monsieur BENNIS indique également aux délégués des clubs (les votants) qu'à la moindre question ou difficulté, il leur suffit de se signaler et qu'une assistance leur sera immédiatement portée, directement dans la salle, sans qu'ils aient à se déplacer, par des collaborateurs de la Ligue prévus à cet effet.

Avant de demander à Monsieur BENNIS d'ouvrir le vote, le Directeur de la Ligue rappelle à nouveau aux délégués des clubs présents, que pour toute question et/ou difficulté en lien avec le vote, il leur suffit de se signaler et qu'une assistance leur sera immédiatement portée, directement dans la salle, sans qu'ils aient à se déplacer, par des collaborateurs de la Ligue prévus à cet effet.

Ce rappel étant fait, le Directeur demande de Monsieur BENNIS d'ouvrir le vote.

Monsieur BENNIS ouvre le vote et invite les délégués des clubs présents à exprimer leur choix.

Avant de fermer le vote, le Directeur de la Ligue rappelle à nouveau aux délégués des clubs présents, que pour toute question et/ou difficulté en lien avec le vote, il leur suffit de se signaler, et qu'une assistance leur sera immédiatement portée, directement dans la salle, sans qu'ils aient à se déplacer, par des collaborateurs de la Ligue prévus à cet effet.

En absence de signe de difficulté et de demande d'aide exprimée par le panel des votants, le Directeur de la Ligue demande à Monsieur BENNIS de clôturer le vote test.

Monsieur BENNIS clôture le vote puis affiche le résultat du vote test à destination de l'assemblée.

Le vote test ayant été réalisé avec succès, le Directeur de la Ligue reprend la parole pour annoncer le prochain point à l'ordre du jour.

4) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 23 Juin 2024

Le Directeur de la Ligue invite les sociétaires à se prononcer sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 Juin 2024.

Avant de demander à Monsieur BENNIS d'ouvrir le vote, le Directeur de la Ligue rappelle à nouveau aux délégués des clubs présents, que pour toute question et/ou difficulté en lien avec le vote, il leur suffit de se signaler et qu'une assistance leur sera immédiatement portée, directement dans la salle, sans qu'ils aient à se déplacer, par des collaborateurs de la Ligue prévus à cet effet.

Ce rappel étant fait, le Directeur demande de Monsieur BENNIS d'ouvrir le vote.

Monsieur BENNIS ouvre le vote et invite les délégués des clubs présents à exprimer leur choix.

Avant de fermer le vote, le Directeur de la Ligue rappelle à nouveau aux délégués des clubs présents, que pour toute question et/ou difficulté en lien avec le vote, il leur suffit de se signaler, et qu'une assistance leur sera immédiatement portée, directement dans la salle, sans qu'ils aient à se déplacer, par des collaborateurs de la Ligue prévus à cet effet.

Avant que ne soit procédé à la clôture du vote, le Directeur de la Ligue invite à nouveau les délégués présents qui rencontreraient des difficultés à effectuer leur vote, à se signaler en levant la main.

En absence de signe de difficulté et de demande d'aide exprimée par le panel des votants, le Directeur de la Ligue demande à Monsieur BENNIS de clôturer le vote.

Monsieur BENNIS clôture le vote puis affiche le résultat du vote à destination de l'assemblée.

L'Assemblée Générale, adopte avec **91,45 %** des suffrages exprimés, le procès-verbal de **L'Assemblée Générale du 23 juin 2024.**

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Juin 2024						
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes	Voix Adoption
1	VOTE N° 1	54	421	74	551	211
	Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
	385	36	118	91,45%	8,55%	N/A
						Adopté

Le Directeur de la Ligue remercie les clubs et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, à savoir la partie électorale de l'AGO.

5) Présentation et mise en place de la C.S.O.E. représentée par son Président

Le Directeur passe la parole au Président de la CSOE, Monsieur Jean CABO, à qui il confie la Présidence de l'Assemblée.

Le Président de la CSOE rappelle que conformément au guide pratique des élections de la F.F.F., la période électorale a été lancée par le biais d'un appel à candidatures publié le 16.09.2024 sur le site internet de la Ligue Guadeloupéenne de Football.

Il indique que deux listes ont été reçues, examinées et validées le 26.10.2024 par la Commission de surveillance des opérations électorales :

- « Nouvel Ère, Convaincre plutôt que vaincre », conduite par monsieur Rudy MANIN
- « Ensemble pour notre football, toujours plus loin », conduite par monsieur Jean DARTRON

Le Président de la CSOE précise également que la décision du 26.10.2024 a été notifiée à chaque candidat et publiée sur le site de la Ligue en date du 28.10.2024.

Enfin et pour finir, il rappelle que la Commission est composée comme suit : Jean CABO (Président), Jean Luc EDOM (secrétaire), Cindy CORIAL (membre), Joseph SENE (membre), Sainte Croix RAUZDUEL (membre), Elvire ELBOURG (membre).

6) Présentation des opérations de vote par le Président de la C.S.O.E

Le Président de la Commission de surveillance des Opérations électorales, Monsieur Jean CABO, rappelle que pour accomplir l'opération de vote, seuls les membres présents ou représentés peuvent participer au vote, chaque membre ayant un nombre de voix en fonction du nombre de licenciés de sa structure.

Que Conformément à l'article 12.5 des Statuts de la Ligue, ladite élection se déroulera par le biais d'une procédure de vote électronique via <https://keywivote.com>.

7) Réponses aux questions diverses en lien avec l'ordre du joueur par le Président de la C.S.O.E

Aucune n'est parvenue en amont de l'Assemblée Générale et aucune question n'est formulée en séance.

8) Vote pour l'élection du nouveau conseil de Ligue de la Ligue Guadeloupéenne de Football

Avant que ne soit procédé au vote, le Président de la CSOE invite chacun des candidats à s'exprimer à tour de rôle, durant une minute, devant l'assemblée.

Le tirage au sort effectué en début d'AGO a désigné Jean DARTRON comme étant le premier à pouvoir s'exprimer, avant qu'il ne soit suivi de Rudy MANIN.

Les deux candidats s'étant exprimés le Président de la CSOE demande à la Sté Oopn d'ouvrir le vote.

Monsieur BENNIS ouvre le vote et invite les délégués des clubs présents à exprimer leur choix.

Le Directeur de la Ligue rappelle à plusieurs reprises aux délégués des clubs présents, que pour toute question et/ou difficulté en lien avec le vote, il leur suffit de se signaler, et qu'une assistance leur sera immédiatement portée, directement dans la salle, sans qu'ils aient à se déplacer, par des collaborateurs de la Ligue prévus à cet effet.

Avant que ne soit procédé à la clôture du vote, le Directeur de la Ligue invite à nouveau les délégués présents qui rencontreraient des difficultés à effectuer leur vote, à se signaler en levant la main.

En absence de signe de difficulté et de demande d'aide exprimée par le panel des votants, le Président de la CSOE demande à Monsieur BENNIS de clôturer le vote.

Monsieur BENNIS clôture le vote puis affiche le résultat du vote à destination de l'assemblée.

Le Président de la CSOE procède à la lecture des résultats :

- **La liste « Ensemble pour notre football, toujours plus loin » obtient 328 voix, soit 62 % des voix valablement exprimées,**
- **La liste « Nouvel ère convaincre plutôt que vaincre » obtient 201 voix, soit 38% des voix valablement exprimées**

Élection du nouveau conseil de Ligue de la Ligue Guadeloupéenne de Football					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
31	ELECTION N° 1	69	529	75	554
	Liste	Voix	% sur les voix val. exprimées		
	Liste DARTRON Jean	328	62,00%		
	Liste MANIN Rudy	201	38,00%		
	Vote Blanc	5	NA		

9) Proclamation des résultats

Le président de la CSOE procède à la proclamation des résultats.

La liste présentée par Monsieur Jean DARTRON « Ensemble pour notre football, toujours plus loin », ayant recueilli la majorité des voix exprimées, est donc élue et formera le nouveau conseil de Ligue de la Ligue Guadeloupéenne de Football.

Monsieur Jean DARTRON tête de liste est ainsi élu Président de la Ligue Guadeloupéenne de Football.

10) Vote pour la délégation représentant la Ligue Guadeloupéenne de Football à l'Assemblée Générale Fédérale

Avant l'ouverture du vote, Il est rappelé que seul le candidat précédemment élu peut se présenter en qualité de délégué de la Ligue à l'Assemblée Fédérale.

Le Président de la CSOE demande à la Sté Oopn d'ouvrir le vote.

Monsieur BENNIS ouvre le vote et invite les délégués des clubs présents à exprimer leur choix.

Le Directeur de la Ligue rappelle à plusieurs reprises aux délégués des clubs présents, que pour toute question et/ou difficulté en lien avec le vote, il leur suffit de se signaler, et qu'une assistance leur sera immédiatement portée, directement dans la salle, sans qu'ils aient à se déplacer, par des collaborateurs de la Ligue prévus à cet effet.

Avant que ne soit procédé à la clôture du vote, le Directeur de la Ligue invite à nouveau les délégués présents qui rencontreraient des difficultés à effectuer leur vote, à se signaler en levant la main.

En absence de signe de difficulté et de demande d'aide exprimée par le panel des votants, le Président de la CSOE demande à Monsieur BENNIS de clôturer le vote.

Monsieur BENNIS clôture le vote puis affiche le résultat du vote à destination de l'assemblée.

Le Président de la CSOE procède à la lecture des résultats :

- **La délégation issue de la liste « Ensemble pour notre football, toujours plus loin » composée de Jean DARTRON (titulaire) et de Guy MANETTE (suppléant) obtient 342 voix, soit 85.29 % des voix valablement exprimées.**

Élection de la délégation de la LGF aux Assemblées Fédérales						
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes	Voix Adoption
2	VOTE N° 2	51	401	75	554	201
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention	
342	59	117	85,29%	14,71%	N/A	63,3%

11) Proclamation des résultats

Le président de la CSOE procède à la proclamation des résultats.

La Ligue Guadeloupéenne de Football sera donc représentée par Jean DARTRON (titulaire) et Guy MANETTE (suppléant) à l'Assemblée Fédérale de la FFF.

12) Intervention du Président nouvellement élu de la Ligue Guadeloupéenne de Football

Le Président réélu, Monsieur Jean DARTRON, remercie les représentants des clubs pour leur confiance et indique que le travail continue.

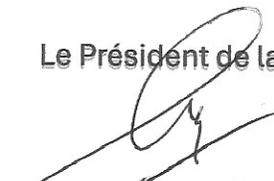
13) Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la C.S.O.E remercie l'ensemble des représentants des clubs présents pour leur présence et lève la séance, il est alors 11h.

Les trois assesseurs ont aussi pu vérifier que les votes affichés à destination de l'assemblée sur l'écran prévu à cet effet étaient identiques à ceux restitués sur l'ordinateur de contrôle, directement relié à la plate-forme de vote, qui a été mis à leur disposition avant l'Assemblée Générale.

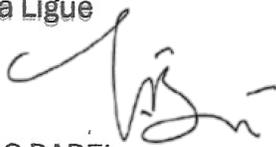
Aucune réserve, ni remarque n'a été formulée au Président de la CSOE par l'un des trois assesseurs durant et à l'issue des opérations de votes.

Le Président de la CSOE



Jean CABO

Le Directeur de la Ligue



Fabrice THOMAS BABEL



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Judiciaire.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.